

à la Chambre; et un amendement à la loi de l'assurance concernant certains placements, oublié par erreur, l'année dernière. C'est le sénateur Beaubien qui en est le parrain et il nous parviendra en temps et lieu. Je crois que le Sénat est à examiner quelques projets de loi d'intérêt privé. A part ce que j'ai mentionné, je ne vois pas de mesures nouvelles. Le projet de loi concernant les colons anciens combattants figure au *Feuilleton*. On complètera aussitôt que possible les annexes au projet de réfection de la carte électorale et si, malheureusement, on n'arrive pas à une entente au comité, on fera rapport à la Chambre et celle-ci devra s'efforcer de trouver une solution.

J'ajoute que j'ai donné avis d'une motion portant que la Chambre commencera les séances de la matinée, mardi prochain, et siégera mercredi soir prochain, mais il est bien entendu que c'est à elle à décider et que nous nous conformerons avec plaisir à sa décision.

M. CASGRAIN: Se propose-t-on d'apporter certaines modifications à la loi de la navigation marchande, concernant la navigation de cabotage?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai mentionné cela. Le Sénat est actuellement saisi de cette mesure.

MODIFICATION DE LA LOI DE LA COUR D'ÉCHIQUIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Le premier ministre se propose-t-il d'insister sur le bill no 26 tendant à modifier la loi de la Cour d'échiquier? Je pose cette question parce que, avant son départ, le ministre de la Justice m'a donné à entendre que l'on avait idée de l'abandonner.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le ministre de la Justice m'a donné à comprendre qu'il avait indiqué qu'il n'était pas à propos d'insister sur le bill de la Cour d'amirauté. J'en ai dit un mot à mon collègue aujourd'hui et je lui ai suggéré de proposer l'examen en comité afin de savoir ce que l'ex-ministre de la Justice en a à dire et de décider ce qu'il y a à faire. Si le ministre de la Justice a indiqué qu'il n'entendait pas insister nous nous conformerons certainement à son avis.

L'ENQUÊTE SUR LE CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): J'ai une question à poser au ministre du Travail concernant le rapport du registraire nommé conformément à la loi des enquêtes sur les coalitions, concernant l'enquête sur l'importation

[Le très hon. M. Bennett.]

et la distribution du charbon anthracite anglais. Le ministre a prononcé quelques remarques à ce sujet, et d'après le compte rendu, il a dit que le rapport ne serait pas publié. Cependant, je trouve dans le *Globe* de Toronto, édition d'hier...

M. L'ORATEUR: L'honorable député voudrait-il en venir à sa question?

M. SANDERSON: J'y arrive.

M. L'ORATEUR: L'honorable député ne doit pas citer les journaux.

M. SANDERSON: Je n'ai rien cité, mais je constate que le *Globe* d'hier porte sous une manchette voyante que les importateurs...

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. SANDERSON: ...profitent du droit pour hausser le prix du combustible anglais et il mentionne ensuite le traitement qu'un membre d'une autre Chambre a touché...

Des MEMBRES: A la question.

M. L'ORATEUR: Pour poser une question il n'est pas nécessaire de raconter ce que disent les journaux.

M. SANDERSON: Il me faut préparer ma question, monsieur l'Orateur. Avec toute la déférence que je vous dois, si vous voulez bien m'accorder quelques instants, je vais poser la question. La voici: si les journaux du Canada peuvent obtenir certains détails concernant le rapport du registraire, le rapport lui-même ne doit-il pas être remis aux membres du Parlement? Si on doit en faire un document semi-public, on pourrait également le communiquer à tout le monde. Je voudrais demander au ministre du Travail (M. Gordon) si les membres de la Chambre ont le droit de prendre connaissance de ce rapport.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit d'utile à ce que j'ai dit hier. Je sais bien que les journaux ont fait des commentaires au sujet de ce que l'on pensait trouver dans le rapport. Il arrive souvent ainsi que les journaux expriment des opinions sur ce que peuvent contenir certains documents, sur ce que peut vouloir faire le Gouvernement et même aussi sur les intentions de quelques particuliers. Je ne me prononce pas sur l'authenticité ou la véracité des nouvelles des journaux au sujet du rapport. Je ne puis certainement pas me mettre en frais de surveiller et diriger ce que les journaux publient ou ne publient pas, mais je suis convaincu que la ligne de conduite que j'ai exposée hier est bien celle que l'on a toujours suivie jusqu'ici. Je crois que c'est la bonne et, pour ce qui est de ce rapport, c'est ce à quoi on s'en tiendra.